

EXPRESSION LIBRE

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

Groupe « Vivons Notre Ville »

Le saviez-vous ? Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté le recours déposé par Jean-Marie ROY, tête de liste « Libres à Deuil ! ».

À la suite des élections municipales de mars et juin 2020, Monsieur Jean-Marie ROY a déposé une protestation électorale auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Il a demandé au Tribunal d'annuler les opérations électorales et d'appliquer des « sanctions exemplaires » à l'encontre de la liste « Vivons Notre Ville », en déposant une trentaine de griefs qui portaient notamment sur le livret programme, les éditoriaux de magazines municipaux, l'organisation d'événements, la distribution des masques par l'équipe municipale sortante, l'organisation du banquet des seniors...

Nous n'irons pas plus loin dans l'énumération des griefs qui sont plus abracadabrantesques et incohérents les uns que les autres.

Lors de son audience du 4 février 2021, le Rapporteur public a considéré qu'il convenait de rejeter l'ensemble des protestations, rappelant que les griefs n'étaient pas juridiquement caractérisés et que rien ne démontrait que ces derniers aient pu influencer le libre choix des électeurs.

Le Rapporteur public considère aussi que « le niveau de l'abstention n'est, par lui-même, pas de nature à remettre en cause les résultats du scrutin, s'il n'a pas altéré sa sincérité.

À cet égard, les circonstances ne sauraient être regardées comme des manœuvres destinées à influencer le taux de participation dans un sens favorable, dès lors, notamment, qu'il ne résulte d'aucun élément de l'instruction que la liste « Libres à Deuil » aurait été privée de moyens de communiquer en direction des électeurs dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, et qu'aucun élément ne permet de déterminer dans quelle mesure la baisse du taux de participation, à supposer qu'elle soit la conséquence de la propagation de l'épidémie de Covid-19, aurait bénéficié en particulier à l'une des listes en présence ».

En tout état de cause, s'il avait fallu prendre en compte l'impact de la pandémie sur le taux de participations aux dernières élections municipales, les élections des 36 000 communes auraient dû être annulées.

Les juges ont suivi les recommandations du Rapporteur public par décision du Tribunal administratif en date du 18 février 2021 et les demandes de Monsieur ROY ont toutes été rejetées.

Il ne m'appartient pas de commenter ce jugement mais il est de mon devoir d'en informer les Deuillois. Ce recours a généré un coût financier et humain non négligeable. Chacun d'entre nous y a contribué à travers ses impôts.

Dès l'installation du Conseil municipal, cette façon procédurière d'agir n'a pas facilité l'émergence d'un débat démocratique apaisé et nous ne pouvons que le regretter collectivement.

Muriel Scolan
Maire de Deuil-la Barre
et l'équipe « Vivons Notre ville »
www.scolan2020.fr/ / [f @muriel.scolan](https://www.facebook.com/muriel.scolan)

Groupe d'opposition « Ensemble pour Deuil-La Barre »

Projet de création d'un Centre social sur la commune : quelle place pour les jeunes ?

Ce Centre social intégrera la Maison de la famille, une structure d'information jeunesse (CIJ) et l'équipe du Programme de réussite éducative à proximité de l'actuel local JESSE OWENS. Ce projet qui semble essentiellement orienté en direction des familles et des jeunes enfants laisse en suspens la question de ce local et de la population des 12 – 17 ans (hormis le CIJ). Lors de la campagne électorale, l'équipe de la majorité affirmait souhaiter développer la démocratie participative : comment et quand les jeunes ont-ils été consultés ? À quel moment sont-ils acteurs de la mise en place d'une structure les concernant ?

Îlot Charcot : retour sur l'enquête publique

Lors de la consultation publique sur ce projet, nous avons appris que l'immeuble de logement social situé sur l'une des parcelles de l'opération serait démolit. À l'heure d'une prise de conscience collective des enjeux environnementaux, de la nécessaire réduction des déchets, et dans le cadre d'une opération ayant vocation à créer du logement social, il apparaît incompréhensible qu'un tel immeuble disparaisse. L'impact humain et social (relogement des occupants), financier (acquisition, démolition, relogement) et environnemental (déchets de déconstruction) n'est pas pertinent au regard de la superficie de la parcelle déagée. Il serait plus judicieux de procéder à sa réhabilitation dans une approche de développement durable. Le commissaire enquêteur sur ce point, indique en retour qu'une « étude a été menée et que cela n'est pas réalisable ». Nous demandons à disposer des éléments menant à une telle conclusion afin de pouvoir en juger sur pièces.

Place des élus d'opposition dans les supports de communication de la Mairie

Depuis le début de la mandature, un portrait des différents élus du Conseil municipal figure dans le magazine municipal. Depuis le dernier Conseil municipal, nous savons que vous ne verrez jamais celui des 9 élus d'opposition. Qu'en pensez-vous ? Est-ce un magazine municipal d'information ou un magazine politique de promotion de la majorité ? Nous avons demandé, comme le stipule la loi, à ce que l'opposition bénéficie d'une tribune d'expression libre sur tous les médias utilisés par la municipalité (page Facebook, Instagram...). Malheureusement, notre demande n'est pas entendue.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer et échanger à nouveau.

Vincent Gayraud, Brigitte Goch Bauer, Thomas Guillo, Hamida Bouabdallah, Thierry Mérel, Vanessa Challal Pereira pour le groupe « Ensemble pour Deuil-La Barre »,
site <http://ensembledlb2020.fr/>
[f Ensemble pour Deuil-La Barre](https://www.facebook.com/ensembledlb2020)

Groupe « Libres à Deuil ! » Élus de l'opposition pour l'écoute et le respect des Deuillois.

Vivons notre ville ? Ou Fuyons dans les villes voisines ?

En cette période de crise, qu'on ne décrit plus, les Deuillois, comme tous les Français, n'aspirent qu'à une chose : **SORTIR !** À Deuil-La Barre cela pourrait se traduire par des activités sportives, culturelles, associatives... Mais aussi par la fréquentation de commerces, de restaurants et terrasse à la veille du prochain déconfinement... Hélas, à Deuil-La Barre, toujours spectatrice de son avenir, rien ne bouge depuis 2014. Les Deuillois « s'exportent » dans les villes voisines... Pourquoi ? Voici notre analyse : La relance de l'attractivité ou la redynamisation de nos quartiers, n'est pas une science qui se résume à collectionner les acquisitions immobilières et réfléchir après coup à ce que l'on pourrait en faire. Celle-ci doit se faire avec méthode et réflexion, en rassemblant tous les acteurs et toutes les compétences, de notre commune : Deuillois, commerçants, artisans, élus (**y compris ceux de l'opposition**) pour définir avec ambition une ville de Deuil-La Barre moderne qui ressemble à ses habitants et qui donne envie de vivre concrètement notre ville. Hélas, il n'en est rien, cette majorité en place depuis trop longtemps, figée par son manque d'audace, déconnectée de la réalité s'entête à faire cavalier seul et s'autoglorifie de réalisations et d'animations en total décalage avec les réelles attentes des Deuillois, s'appropriant même parfois des actions qui ne lui appartiennent pas. Ce n'est pas faute d'avoir tendu la main à Mme le Maire, pour lui proposer notre expérience dans plusieurs domaines que sont l'Attractivité, la Sécurité, la Jeunesse, la Solidarité, mais aussi l'Environnement à travers le budget participatif de la Région. En vain, balayé d'un revers de main, dans un total mépris des élus de l'opposition.

La mairie serait-elle devenue la première agence immobilière de la ville ?

Endettée, avec une pression fiscale jamais égalée, la préemption doit être contenue et limitée à des acquisitions stratégiques viables rapidement. Cela n'est pas le cas ! Depuis 2014, une liste non exhaustive de biens immobiliers a été préemptée sans but précis. La ville est devenue une agence immobilière dont les biens ne sont ni à louer ni à vendre ! Associations, Entrepreneurs s'exilent dans les communes voisines. Il n'y a plus de temps à perdre ! Sortons de ce marasme économique local ! Deuillois, élus de tous bords, rejoignez la locomotive Libres à Deuil qui garde le Cap et son rythme de croisière. **Soyons ambitieux, bâtissons ensemble un projet cohérent. Soutenons tous nos commerçants, offrons-leur une vitrine numérique sur le site de la ville, un livret semestriel gratuit, des articles dédiés dans chaque journal municipal.** Comme après chacune de nos tribunes, nous savons que la majorité va réagir. Gageons qu'elle se mette enfin au travail. Libres à Deuil de vivre pleinement notre ville qui doit être actrice de son destin ! Libres à Deuil ! Pour une ville qui vous ressemble et qui nous rassemble !

Jean-Marie Roy, Mehdi Legroune, Sylvain Brouard, conseillers municipaux d'opposition. <http://libresadeuil.fr/>
[f LIBRESADEUIL](https://www.facebook.com/libresadeuil) [i libresadeuil/](https://www.instagram.com/libresadeuil/)
Contact & RDV : libresadeuil@gmail.com